

Questions au Feuilleton

2. Les producteurs qui ont fourni de l'orge pour les essais et les mises au point n'ont pas reçu de renseignements sur la date d'adjudication des contrats avant le communiqué de la Commission canadienne du blé du 6 mars.

LA MISE À L'ESSAI DE L'ORGE ELROSE

Question n° 955—**M. McKnight:**

1. Des dispositions ont-elles été prises pour la mise à l'essai de l'orge Elrose dans les malteries et les brasseries et, dans l'affirmative, lesquelles?
2. D'où provenait l'orge Elrose mis à l'essai par les malteries et les brasseries et quels sont les nom et adresse des producteurs?
3. Une indemnisation spéciale a-t-elle été prévue dans le prix de l'orge Elrose utilisé dans ces essais?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. La Commission canadienne du blé a veillé aux préparatifs des essais de l'orge Elrose par les industries du malt et de fabrication de la bière. Comme l'orge Elrose était une variété nouvellement mise au point et que ses caractéristiques de malt et de brasserie en situation commerciale n'étaient pas entièrement connues, les industries du malt et de fabrication de la bière ont convenu de choisir et de tester un certain nombre de wagons d'orge Elrose produit en 1979.

2. L'orge Elrose utilisé dans les essais des industries du malt et de fabrication de la bière provenait de l'Alberta et de la Saskatchewan. Voici les noms et adresses des producteurs concernés:

C. Boltezar,	J. Dyck fils,
Coaldale, (Alberta)	Brooks, (Alberta)
W. Copeland,	R. Lockwood,
Rosetown, (Saskatchewan)	Outlook, (Saskatchewan)

3. Non. Aucune indemnisation spéciale n'a été prévue pour le prix de l'orge Elrose utilisée dans les essais et les mises au point.

* * *

[Français]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question 876?

[Texte]

*LE CP—LE DÉPLACEMENT DES RAILS À WINNIPEG—LE FINANCEMENT

Question n° 876—**M. McKenzie:**

1. Pour financer le déplacement des rails du CP à Winnipeg, le gouvernement adoptera-t-il la formule de financement 50 p. 100, 25 p. 100, 25 p. 100 établie dans la Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer?

2. D'après les recommandations de l'étude Dillon intitulée «Programmes de déplacement d'installations ferroviaires et d'étagement de voies», la contribution du gouvernement devait-elle atteindre \$84,301,000 et, dans l'affirmative, le gouvernement engagera-t-il ces sommes pour le déplacement des rails du CP à Winnipeg?

3. Quels ministères verseront la somme de \$84,301,000 au titre de la contribution de 50 p. 100 du gouvernement?

4. Quel raisonnement le gouvernement a-t-il adopté pour en arriver à la formule de «5 millions par année pendant cinq ans» proposée par le ministre de

l'Expansion économique régionale à la Chambre le 7 mai 1980, et quelle formule de révision des coûts appliquera-t-on pour tenir compte de l'inflation pendant cette période de cinq ans?

5. Quand les ministères effectueront-ils leur premier versement dans le cadre du projet de déplacement des rails à Winnipeg, et à combien s'élèveront les versements?

6. Le gouvernement est-il convaincu que le projet pourra être parachevé au coût estimé de \$168,602,000?

7. La subvention du MEER sera-t-elle versée à condition que l'ensemble du projet de déplacement des rails soit accepté?

8. La subvention du MERR sera-t-elle versée à condition que l'ensemble du projet d'étagement de voies à Winnipeg soit accepté?

9. Des restrictions de tonnage sont-elles imposées pour les ponts Arlington et Salter et de récentes études techniques ont-elles prévu qu'ils seront fermés dans deux ans et, dans l'affirmative, la subvention du MEER proposée par le ministre sera-t-elle versée avant la fin de cette période de deux ans?

10. Le gouvernement entamera-t-il des négociations avec la municipalité de Winnipeg pour le financement de l'étagement des voies avant que les ponts Arlington et Salter ne deviennent impraticables dans deux ans?

11. Le Cabinet recommandera-t-il au Conseil du Trésor de débloquer la somme de \$84,301,000 pour le financement du déplacement des rails du CP et, dans l'affirmative, quand?

12. Les fonds destinés au déplacement des rails du CP à Winnipeg seront-ils détournés de programmes a) provinciaux, b) fédéraux du MEER et, dans l'affirmative, de quels programmes?

[Traduction]

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, la réponse est assez longue. Il s'agit de la réponse à la question posée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Les ministères de l'Expansion économique régionale et des Transports m'informent comme suit:

1. Il est trop tôt pour répondre à cette question, étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise quant au financement du projet de déplacement des rails à Winnipeg.

2. L'étude Dillon a comparé la possibilité de déplacer les installations ferroviaires du CP à celle de construire le passage supérieur Sherbrooke-McGregor et de procéder à d'autres étagements de voies selon divers critères économiques et autres. Le rapport ne renferme aucune recommandation.

3. Voir la réponse donnée au paragraphe 1.

4. Le ministre du MEER répondait au besoin admis par tous de revigorer l'économie du cœur de la ville de Winnipeg. La formule de «\$5 millions par année pendant cinq ans» avait trait à la somme que le MEER pourrait investir au niveau de l'infrastructure pour appuyer le développement économique et, pendant la planification du projet, on tiendra compte de l'inflation des coûts.

5. Voir la réponse donnée au paragraphe 1.

6. Ce montant est fidèle à l'évaluation la plus récente pour ce qui est de la possibilité de déplacer le triage et une grande ligne de chemin de fer.

7. Le MEER pourrait apporter une aide à condition qu'on élabore un plan visant à favoriser le développement économique et à atténuer les disparités, et que la municipalité ainsi que les gouvernements provincial et fédéral le jugent acceptable. L'aide du MEER ne dépendra pas de l'adoption de l'ensemble du projet de déplacement des rails.